

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00  
Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Saint-Pierre &amp; Miquelon

## COUP DE BALAI

Enfin ! le voilà ce magistral coup de balai que nous attendions et que nos adversaires nous ont tant aidé à obtenir par leur façon de faire. Rendons-leur justice, leurs excès comme leurs violences, tout a été excessif, mais aussi la solution n'en a été que plus prompte et plus radicale.

Plus de municipalités, plus de ce pouvoir usurpé en incitant des troubles religieux, en troubant des consciences qui avaient encore la foi et qui croyaient que là était le salut.

Plus de gouverneur, un simple administrateur qui devra gagner son avoine en administrant et en ne gouvernant pas. Plus de directeur et de direction de l'intérieur, nous voilà revenus au temps primitif, espérons que ce sera l'âge d'or pour les contribuables.

La justice réduite à un seul juge à compétence étendue, assisté d'un substitut. Plus d'appels, ceux qui voudront se risquer dans cette voie dispendieuse iront devant la Cour de Rennes.

L'innovation est moralisatrice, on ne verra plus au moins faire le siège des magistrats improvisés et autres pour obtenir une solution favorable. Et du même coup, nous sortons de cette institution bâtarde, où la magistrature debout était le chef tout puissant des juges rendant les arrêts et jugements.

Qui nous vaut ce chambardement dans notre économie administrative ? Les abus de toutes les sortes auxquels M. Légasse s'est livré à notre détriment.

Sous les proconsulats Jullien, Cousturier et Angoulvant, pas un acte administratif, de quelque peu d'importance qu'il fut, ne s'est accompli sans qu'il ne soit entaché de favoritisme à l'endroit de M. Légasse. Ces pauvres fonctionnaires, qui nous coûtaient dans les 7 à 800,000 francs par an, en pâissaient de malaise quand il s'agissait de trancher quelque lambeau des intérêts mercantiles ou religieux de notre 118<sup>me</sup> inutile. Il était si puissant qu'au moindre froncement des sourcils, il faisait gronder les corps élus de Saint-Pierre, de Miquelon et de l'île aux Chiens.

Seule la Chambre de Commerce avait échappé à sa domination; il en eut été de même du Conseil municipal du chef-lieu sans l'acte abusif du fou qu'était Cousturier, incapable même de motiver ses actes.

Dans M. Angoulvant, nous avons eu affaire à un malin, qui à force de vouloir faire le malin, n'a fait que des bêtues dont M. Légasse seul a profité, ou devait profiter.

Et, dans quatre-vingt-dix ans d'existence, cette malheureuse colonie n'a eu que deux hommes à prendre vraiment soin de ses destinées et à s'y intéresser: La Roncière, qui était un homme d'actions, dirigeant tout par lui-même; et Saint-Phalle, qui fut un administrateur hors-ligne, sachant imposer à son personnel une collaboration active et honnête, et de tous les instants.

## LE GACHIS COLONIAL

*Nous lisons en 1<sup>re</sup> page dans l'Humanité du 16 janvier :*

Les journaux ont publié, hier, la note officielle ci-dessous:

« Il résulte de renseignements qui viennent de parvenir au ministre des colonies qu'une bagarre assez sérieuse vient de se produire à Saint-Pierre et Miquelon à l'occasion de l'annonce de la laïcisation prochaine de l'école des filles de cette colonie. La foule s'est portée avec violence devant la maison d'un avocat et il a dû être fait appel à la gendarmerie. En dehors de quelques vitres brisées, il n'y a aucun événement fâcheux à regretter.

« Le calme est presque immédiatement revenu et toutes les mesures ont été prises de concert entre le gouverneur et le procureur de la République pour éviter le retour de semblables incidents. »

Il y a, dans l'information ci-dessus, des coïncidences de rédaction, des rencontres de termes si frappantes avec une dépêche câblée par le citoyen Lagrosilière au conseil national du Parti socia-

liste, qu'on se demande si le Pavillon de Flore, qui prend connaissance de toutes les dépêches coloniales importantes, n'a pas rédigé son information sur le texte du cablogramme envoyé au conseil national. Car, le citoyen qui a été assailli, dans sa demeure, est notre camarade Lagrosilière. Il a dû se défendre, nous dit-il, revolver au poing, en attendant la venue de la force armée, que, comme toujours, le gouverneur ne s'est pas empressé de requérir, parce que le citoyen menacé par une foule furieuse, ameutée contre lui, était le président du bureau de l'Action laïque.

Maintenant quelles sont les origines de la bagarre, les causes premières de la perturbation profonde que révèle l'information officielle communiquée à la presse par le ministère des Colonies ? Ces causes sont les mêmes qui agissent à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, en Afrique occidentale, au Congo et partout: l'oppression politique, sociale et administrative que fait peser sur l'ensemble des populations de races et de couleurs diverses, soit la tyrannie de quelques privilégiés, exploitant pour leur compte la colonie où sévit leur tyrannie, soit les populations récemment conquises et livrées, dans leurs biens et dans leurs personnes, à l'avidité des traitants de toute nature qui rongent leur substance au risque de faire disparaître les races conquises elles-mêmes.

Dans toutes les vieilles colonies, dont l'organisation a été calquée sur celle de la métropole, il existe quelques privilégiés, parvenus, par des moyens plus ou moins licites, à se créer une situation sociale prépondérante. Ils ont mis le pays en coupe réglée et entendent continuer, y perpétuer leur domination, y assurer, sans contestation possible, leur souveraineté absolue: gouvernement, magistrature, fonctionnaires.—députés, là où il y a une représentation—doivent être à leurs ordres, sous peine d'être dénoncés à Paris par les influences qu'ils s'y sont ménagées à grands frais, mais dont le coût est largement compensé par les profits qu'elles leur procurent.

Ainsi à Saint-Pierre et Miquelon, un certain Légasse, armateur, est parvenu à conquérir la haute souveraineté économique sur l'île. Il a organisé, avec le



concours et la bienveillance des autorités, qui n'ont rien à refuser à des colons supérieurement outillés pour fermer les bouches indiscrettes ou apaiser les consciences difficiles, un ensemble d'entreprises très fructueuses. Et là, l'influence déjà très étendue que tire notre armateur des priviléges qu'il a su se faire octroyer, se complète par celle dont jouit son frère, un prêtre investi du commandement de la milice noire dans le pays. Je ne connais pas exactement le grade de M. Légasse, dans la hiérarchie ecclésiastique de notre colonie, mais il lui donne une autorité considérable, dans une région de pêche, où son frère dispose, par ses entreprises, du pain de tant de familles. A Saint-Pierre, on peut dire de la famille Légasse, mieux encore que de Louis-Philippe, qu'elle règne, si elle ne gouverne pas. Mais le gouvernement, au contraire du roi constitutionnel, n'exerce qu'un pouvoir précaire et subordonné, sur lequel le quasi-propriétaire de l'île s'arroge un droit de contrôle et même de *veto* pour chaque mesure qui ne s'inspire point des intérêts de ses entreprises.

J'ai dit que la puissance sociale du potentat de Saint-Pierre se double de celle de son frère qui l'étaye et la rend obligatoire en conscience aux catholiques de la colonie. Donc, les représentants du gouvernement ont à reconnaître et à faire respecter le prestige du frère portant soutane, au même titre que celui du frère portant redingote. Tout gouverneur ou fonctionnaire qui a oublié la déférence due à l'un ou à l'autre a éprouvé s'en repentir. Tout colon qui n'a pas voulu s'incliner, faire acte de vasselage et de bon catholique, est traqué, à la fois, par M. Légasse et par les fonctionnaires contraints, pour sauvegarder leurs chances d'avancement, d'exécuter leurs adversaires.

Les lois de laïcité ont rencontré, comme bien on pense, un ennemi résolu dans l'association fraternelle qui a pris la tête de la colonie. La laïcisation, c'était la diminution du pouvoir de la famille régnante, une atteinte plus grave encore à sa puissance dans l'avenir. Donc, depuis cinq ou six ans, la famille Legasse contraint à une politique violemment cléricale l'administration. Elle suscite à plaisir les marins bretons qui fréquentent ces parages ou qui y sont établis contre les ennemis de Dieu et de l'Eglise. Car, si les Légasse s'appuient à la fois sur la puissance matérielle et divine du coffre-fort et de l'autel, ceux qui sont exploités et tyrannisés par eux, confondent en un même ennemi à abattre le double pouvoir dont ils subissent l'oppression.

Lagrosillière, avocat à Saint-Pierre, a été amené, par la force des choses, à prendre la tête de l'opposition formée contre la famille régnante. Malgré les avanies, les vexations, les abus de pouvoir dont il a été la victime, il a vaillamment conduit la lutte. Tant de bons citoyens ont été lésés dans leurs droits et dans leur liberté que les victimes de

l'état de choses économique et religieux créé par l'omnipotence des Légasse n'ont pas tardé à constituer un parti redoutable. Fort de la justice de ses revendications, ce parti a adressé réclamations sur réclamations au Pavillon de Flore, où on a senti la nécessité de ne pas laisser se perpétuer une situation intolérable. Malheureusement, le gouverneur dont il fut fait choix pour mettre fin aux abus n'a pas tardé à faire cause commune avec M. Légasse, dont le frère se livre à une propagande cléricale enragée. Une société de l'Action laïque a été organisée par Lagrosillière. L'abbé Légasse, travaillant pour le compte de son frère, a pu, sous l'œil bienveillant du gouverneur qui ne tient qu'un compte médiocre des instructions qu'il reçoit de Paris, provoquer la manifestation violente dont il est parlé dans la dépêche ministérielle.

Le Pavillon de Flore va-t-il se décider à rappeler le gouverneur qui favorise les émeutes contre un citoyen coupable simplement d'être favorable à l'application d'une loi décidée par le pouvoir central ? Ou, une fois de plus, donnera-t-il des ordres, qu'il sait par avance devoir rester sans sanction ?

Car le gâchis colonial en est arrivé à ce point, que les factions sont partout souveraines. Les chefs de ces factions, exploiteurs des colonies où elles se sont formées et où elles procèdent à leurs opérations, ont toutes à Paris des représentants dont elles prennent le mot d'ordre, en se moquant de l'autorité centrale, désobéie formellement par ses agents directs. Le ministère a bien ordonné la laïcisation d'une école à Saint-Pierre. Une poignée d'énergumènes qu'encourage l'attitude du gouverneur, lui répond par une émeute. A la Guyane, les intérêts de l'Etat et de la colonie sont sacrifiés à une association de placiers qui assiègent insolemment le Pavillon de Flore, où ils parlent haut, avec presque autant d'arrogance que les concessionnaires du Congo, dans l'anti-chambre de la célèbre commission...

Partout le désordre, la gabegie, la concussion, une magistrature et des fonctionnaires au service de coteries avides et impudentes qui dissimulent à peine les louches combinaisons et les inavouables trafics. Il est temps qu'on en finisse avec les foyers de corruption et de purulence que sont nos possessions d'outre-mer. Tant pis pour les dupes ou pour les faibles, si, n'ayant pas pris l'initiative des mesures que nécessitent l'amas de tant de sanies ils sont éclaboussés, quand l'abcès percera.

GUSTAVE ROUANET  
député de Paris

## Mes libertés perdues

Citoyens français presque tous, pour ne pas dire tous d'origine française si non directement, tout au moins par

nos descendants, nous perdons nos libertés et nos droits de citoyens français par ce nouvel état de choses.

Nous sommes mis sur le même pied que les Malgaches nouvellement conquises : à qui devons nous cet affront que la loi n'inflige qu'aux indignes ? A M. Louis Légasse seul, qui, avec des complices complaisants, a fait du suffrage universel le principal de ses moyens de domination.

Qu'on se rappelle les troubles qui ont eu lieu lors de sa dernière élection à la délégation, dont le succès n'a été assuré que par l'intervention cléricale, que par la profusion de l'argent dépensé et par les libations offertes aux électeurs que l'on menait aux urnes sous escorte.

Voilà en quoi ont consisté les succès électoraux de M. Légasse, par l'emploi de procédés que jamais personne avant lui n'avait mis en œuvre et il le fallait pour faire arriver des candidats dont l'impopularité était flagrante.

De l'aveu de M. Légasse lui-même, son élection à la délégation lui a couté plus de 30.000 francs, est-ce moral ? demandez lui combien lui couta sa dernière élection municipale sans y comprendre l'imprimerie qui n'a été montée que pour masquer l'intervention directe du clergé allant de maison en maison dénoncer comme sectaires ceux qui ne voulaient pas d'église en ciment armé.

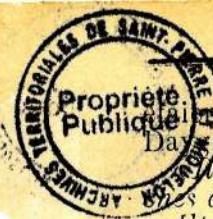
Voilà comment on a faussé et fraudé le suffrage universel pour le faire servir à un intérêt confessionnel et cultuel : et, malgré tout, si ce résultat a été obtenu c'est que conseil municipal et maire, comme leur origine leur en faisait un devoir, ont donné plusieurs assauts pour faire obtenir satisfaction à monsieur Légasse, dont ils étaient les émanations directes et aussi les inspirations de sa grandeur.

Avec une complaisance coupable, M. le gouverneur Angoulvant a été le Protecteur à outrance de ce régime exécrable, dont il s'est fait l'instrument : qu'il en recueille la célébrité néfaste et qu'il sache que les naturels des îles Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas encore des malgaches. Il a donné l'impulsion et l'exemple d'une administration gangrenée, il fallait une mesure radicale pour enrayer le mal incurable du favoritisme qu'il avait mis à l'ordre du jour ; ce remède, nous l'espérons, produira son effet, si nous avons la chance de tomber sur un administrateur qui veuille s'honorer de son nom et dont le titre ne soit pas éphémère.

## L'ÉQUIVOQUE

(suite)

Il était pourtant peu édifiant à notre avis de faire colporter par des enfants de chœur un Journal qui contenait des articles tels que celui dont nous reproduisons ici les premières lignes et qui



dirigées contre l'honorable M. Daynard ancien maire de Saint-Pierre: il allait à la messe tous les dimanches avec son paroissien.

Et il recitait des oraisons à n'en plus finir.

Et il envoyait son enfant faire parade au chœur.

Et il fréquentait les bons pères Assomptionnistes.

Et on l'appelait « Le Grand catholique ».

Ceci était publié dans le numéro du 22 octobre. A partir de cette date La Vigie ne publia plus un seul article local qui puisse trouver place dans un Journal qui se respecte et respecte ses lecteurs. Ce fut un continual torrent de basses injures lancées à la face d'adversaires politiques. Tout fut trainé dans la boue, dans la fange les hommes les plus honorables, les mères de familles les plus honnêtes et les plus meilleures, la croix d'honneur même ne trouva pas grâce devant les fureurs de M. Légasse.

C'en était trop, les amis du clergé et aussi les amis de M. Légasse ne pouvaient approuver un tel débordement d'injures. La « Vigie » disparut donc en décembre et aussitôt apparut imprimé aux bureaux de la « Vigie » un petit Journal aux allures catholiques « l'Echo de Saint-Pierre » petite feuille anonyme dirigée par un groupe de catholiques.

Voici quelques extraits du programme. C'est d'abord une déclaration de principes où les noms (devant lesquels tous nous nous inclinons) de Dieu, Patrie, Famille nous sont servis au milieu d'un fouillis de lieux communs: « Notre colonie est essentiellement française, de race, de mœurs, de tradition; elle a conservé les idées, les fortes vertus de labeur et d'économie, qui firent la grandeur de la vieille France, et, grâce à Dieu, elle n'entend rien renier de son passé. »

Puis ensuite, c'est un désaveu (oh! très voilé) de l'œuvre de haine de la Vigie: « Les Saint-Pierrais veulent entendre d'autres paroles que des paroles de guerre, ils sont lassés, excédés de luttes stériles et démoralisantes, ils veulent la paix, et encore, à cet égard, ce journal sera vraiment leur Echo. »

Enfin c'est une déclaration de guerre et un aveu du rôle occulte du clergé saint-pierrais depuis l'arrivée à Saint-Pierre de M. l'abbé Légasse:

« Il (l'Echo) compte simplement pour faire son œuvre, sur la force de l'idée, soit exposée en elle-même, soit se légeant des faits, sachant que cette idée tombera sur un terrain où elle existe déjà plus qu'en germe, prête à jaillir avec une vigueur nouvelle. »

Hélas! c'était trop beau pour durer. L'équivoque allait-elle se dissiper. M. Légasse allait-il enfin prendre position et se mettre à la tête du parti . . . catholique? Il ne le pouvait pas, aussi

dès sa naissance. L'Echo de Saint-Pierre est voué à la mort et le numéro-programme, paru le 16 décembre, fut le seul qui sortit des presses des M. Légasse.

à suivre

## Notre 118<sup>me</sup> inutile

Dans la refonte complète de notre administration, on se demande ce que devient notre 118<sup>me</sup> inutile, autrement dit notre délégué au conseil supérieur des colonies, assemblée qui ne s'est jamais réunie.

Quand nous empruntons le langage du journal socialiste qui a ainsi défini les délégués au conseil supérieur des colonies, nous n'entendons pas dire que ce mandat fut inutile à M. Légasse, qui au contraire à su le rendre très productif à ses intérêts, mais à ses intérêts seuls.

La création de la fonction de délégué au conseil supérieur des colonies était la conséquence ou le corrélatif de l'existence des conseils municipaux et du conseil général.

Ces assemblées délibérantes électives ayant disparu, nous ne voyons pas à quel titre le gouvernement pourrait laisser subsister le seul rouage qui a faussé toute la machine administrative si péniblement retapée à plusieurs reprises.

Nous attendons à voir ce que sera la réforme qui nous est accordée, elle est la conséquence de notre lutte incessante depuis bientôt trois ans pour échapper au joug de l'oppression.

Cette lutte nous l'avons accomplie avec désintéressement sans violences comme sans menaces, les seules que nous ayons faites et que nous n'avons tenues qu'en partie, c'était de dévoiler toutes les machinations dont nous étions les victimes. Tel a été le rôle du Réveil sans faiblesse et tel il sera pourachever l'œuvre d'assainissement que l'on vient de commencer.

## AU RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Nous apprenons, par le numéro du 23 décembre, du Réveil, que l'immonde Vigie aurait tenté d'insulter à la mémoire de feu M. J. Clément, notre père, et que l'insulteur serait le Légasse déjà trop célèbre par ses fureurs épileptiques et ses exploits. . . .

Que ce soit à Saint-Pierre ou en France, que ce soit à Terre-Neuve, au Canada ou aux Etats-Unis, partout où a séjourné M. Clément père, le souve-

nir qu'il a laissé dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, est celui d'un travailleur infatigable, d'un commerçant scrupuleusement honnête et serviable à tous, d'un homme loyal et bon et d'un père de famille sans reproche.

S'il n'a pas eu d'ancêtres, il n'en a eu que plus de mérite de s'être fait seul et honnêtement une situation aisée, et d'être mort à 86 ans, jouissant de l'estime et du respect de tous. Il a laissé une descendance qui, ainsi que l'a dit le Réveil, est fière et jalouse de sa mémoire et n'échangerait sûrement pas son origine contre celle de tous les descendants de Croisés au nombre desquels comptent sans doute les rédacteurs de la Vigie.

Quant au Légasse, nous le laissons se vautrer dans sa boue ignominieuse.

Le plus blanc des monuments n'est pas sali parce que un chien galeux et enragé a eu l'impudence de lever la patte sur lui. Ainsi en est-il des injures d'un Légasse à l'égard de la mémoire de M. Clément père.

Saint-Servan, le 9 janvier 1906.

Jh. CLÉMENT Th. CLÉMENT

## M. Riotteau, sénateur

Parmi les nouveaux sénateurs élus au renouvellement du 7 janvier se trouve un de nos compatriotes les plus éminents: M. E. Riotteau, député républicain, ancien maire de Granville et actuellement président de la Chambre de Commerce de cette même ville, vient d'être élu sénateur de la Manche par 661 voix sur 1100 votants.

Né à Saint-Pierre en 1837, M. Riotteau entra dans la politique au lendemain du 4 septembre. Élu député de l'arrondissement d'Avranches en 1876, il fut depuis cette époque, sauf une interruption d'une année (1885), toujours réélu à de fortes majorités.

Très compétent dans les questions d'affaires et en agriculture, M. Riotteau est universellement aimé et estimé dans le pays de Granville.

Nous nous permettons d'adresser à notre compatriote nos sincères félicitations pour son nouveau succès électoral, qui honore ce pauvre rocher perdu dans les brumes d'avoir donné le jour au député, puis au sénateur, M. Emile Riotteau.

## DU CONSEIL PRIVÉ

Dans ce renouvellement général de notre économie coloniale, le conseil privé va-t-il ou ne va-t-il pas disparaître? . . .

C'est là une question de pure administration que l'on est en droit de se poser et qu'il est même bon d'envisager dès la première heure.

Dans tous les cas, sa composition va être remaniée et si la population doit y être représentée, elle ne peut l'être par notre unique notaire qui est une sorte de fonctionnaire par l'obtention gracieuse de sa charge.

Un autre inconvénient en résultant pour sa clientèle, est qu'étant admis comme persona grata, il est difficile pour ne pas dire impossible, de se faire rendre justice sur ses manquements : quand manquement il y a.

Si nous avions un deuxième notaire, cette impossibilité n'aurait que des inconvénients relatifs dont le remède serait de prendre le chemin de l'autre étude.

Telle n'est pas la situation, il n'y a qu'un seul notaire et le bon sens veut qu'on le laisse à son étude et que l'on n'en face pas un homme politique pouvant abuser et devant abuser de cette prérogative qui rend les gens téméraires et quelquefois même audacieux.

## AMÉLIORATION de notre situation économique

Au dire de certains spécialistes, à première vue ce chambardement administratif nous vaudrait une économie de plus de 200,000 francs.

Il était temps et même grand temps que l'on se rende à cette évidence irréductible de dégrèver des pauvres colons qui se voyaient obligés de s'expatrier pour aller gagner leur vie ailleurs.

Quand on pense que pour administrer 5.000 habitants il fallait, avec les services annexes, près de un million d'impôts et de recettes.

C'était en quelque sorte une honte de voir des pauvres diables pressurés à ce point sans que leur bien-être en soit le moindrement amélioré.

L'assiette au beurre était accaparée par des privilégiés qui ne se préoccupaient pas si les pauvres contribuables pouvaient suffire à payer tous ces impôts sans se priver du nécessaire pour eux et pour leur famille.

Sur tous les tons depuis l'existence du Réveil, nous n'avons cessé de nous

élever, en connaissance de cause, contre de tels abus et contre les actes de despotisme dont nous étions les victimes.

Est-ce une ère nouvelle que nous allons inaugurer ? Ce serait à souhaiter, car jamais Saint-Pierre ne s'est vu réduit à une si triste extrémité.

Il y a quelques mois, nous annoncions la formation d'une ligne des contribuables pour s'opposer à tous nouveaux impôts et à en refuser le paiement ; cette ligne n'aura sa raison d'être qu'au cas où les réformes annoncées ne seraient réalisables que sur le papier : C'est ce que l'avenir nous apprendra !

## 8.01.1906 MARIAGE

Mercredi dernier, à onze heures du matin, a eu lieu le mariage de Mademoiselle Elise Fosset avec Monsieur Charles Richard.

Par exception aux jours de pluie que nous subissons, un temps splendide a favorisé cette fête de famille comme dans un beau jour d'été.

La mariée, très bien en sa toilette blanche, était conduite par M. Henri Poulain, son oncle par alliance; le marié fermait le cortège ayant au bras sa tante Madame Delille.

Le cortège de la noce composé d'une quinzaine de couples, était d'un coup d'œil charmant par les toilettes claires tranchant à merveille sur le ton sombre des fracs masculins.

Le soir, repas exquis et bien servi à l'hôtel de la Bourse, suivi d'un bal très animé qui a duré jusqu'au matin.

A cette occasion, nous adressons aux jeunes époux l'expression de nos compliments et de nos souhaits de bonheur.

## ANNONCES & AVIS

### AVIS

La station de Lumière électrique informe ses abonnés qu'elle cessera de fonctionner à partir de lundi pendant trois ou quatre jours aux fins d'effectuer des réparations aux machines.

## A VENDRE ou A LOUER

Propriété Revert  
Route de Gueydon et rue Ange-Gautier  
Entièrement remise à neuf.

## A VENDRE ou A LOUER à partir du 15 avril prochain

### Une propriété RUE SADI-CARNOT

Avec pavillon donnant rue Nielly, relié à la maison par un passage couvert.— Electricité.— Eau froide et eau chaude.— Cabinets à l'anglaise.— Salle de bains.

### A VENDRE à bon compte

Mobilier de salon, salle à manger, chambres à coucher, bureau.— Lits fer et démontables avec literie neuve.— Piano.— Bicyclette.

S'adresser au Dr GALLAS

## A VENDRE

Un mobilier de chambre à coucher et de salle à manger, le tout en chêne et presque neuf.

S'adresser au bureau du Réveil.

## A VENDRE

### DE GRÉ A GRÉ

## UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Blanchandin

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.